



Union européenne

Feuille de Route du Partenariat Forêt Gabon – Union européenne

Février 2026

1-Contexte

Un Protocole d'accord sur un Partenariat Forêt, ci-après « Partenariat Forêt » (PF), entre la République du Gabon et l'Union européenne a été signé le 26 novembre 2024 (entre le Ministre des Eaux et Forêts du Gabon et la Commissaire des Partenariats Internationaux de la CE) suite à des discussions engagées depuis le début de l'année 2022.

Ce partenariat englobe des objectifs qui couvrent les domaines de la protection, de la restauration, de la gestion et de l'utilisation durable des forêts visant à : I. RENFORCER le rôle des forêts gabonaises dans le développement national durable et inclusif, et II. RELEVER les défis liés à la déforestation, à la dégradation forestière, au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Le PF devrait contribuer plus particulièrement à :

1. L'augmentation de la superficie des forêts protégées, restaurées ou gérées durablement ;
2. La création d'emplois décents liés aux forêts et l'augmentation du nombre d'emplois formels directs dans l'économie forestière ;
3. La réduction, sinon la stabilisation des taux annuels de déforestation et de dégradation des forêts naturelles ;
4. L'identification d'approche promouvant le commerce légal et durable des produits de la forêt entre le Gabon et l'UE.

Les principaux axes et activités indicatives du PF sont les suivants :

(1) Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des forêts : Concertation des parties prenantes nationales sur les orientations stratégiques, le cadre légal et réglementaire du secteur forestier ; Promotion de la transparence et mise en œuvre d'une observation indépendante dans le secteur forestier, y compris sur les données de production et les données d'export des produits bois ; Aménagement du territoire et surveillance des forêts.

(2) Promotion d'une économie forestière durable (produits ligneux et non ligneux) : Formation professionnelle dans les métiers de la forêt et du bois ; Amélioration de la traçabilité des produits forestiers, facilitation de la mise en conformité avec le règlement déforestation de l'UE et articulation avec les approches de certification forestière ; Développement des industries de transformation du bois et analyse de marchés ; Restauration des forêts et plantation forestière ; Formalisation du secteur informel.

(3) Mise en œuvre et rehaussement de l'ambition de la CDN : Amélioration du dispositif national d'inventaire sur l'agriculture, les forêts et les autres usages des terres, en vue d'inclure dans la CDN le stockage de carbone dans la biomasse forestière et de préparer le Gabon aux obligations imminentes prévues par le cadre de la transparence renforcée de l'accord de Paris ; Opérationnalisation du dispositif national de suivi, reportage et vérification dans l'optique de mettre en place des approches de paiements basés sur des résultats d'atténuation du changement climatique ; Elaboration et mise en œuvre d'un système de gestion des forêts non attribuées (ni concessions forestières, ni aires protégées), pour qu'elles contribuent de façon durable à l'absorption et au stockage de carbone ; Evaluation des options domestiques et internationales de financement du carbone et à l'alignement des investissements sur les politiques nationales et la Stratégie à Long Terme.

(4) Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité : Développement de revenus alternatifs autour des aires protégées ; Promotion de l'éco-tourisme et des services environnementaux fournis par les forêts ; Lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

Afin d'opérationnaliser ledit PF, les parties se sont accordées sur la définition d'objectifs plus précis et l'élaboration d'une Feuille de Route (FdR). La FdR est un document permettant de structurer le dialogue politique entre les autorités gabonaises, l'UE et ses Etats Membres (EM). Elle est un document vivant qui évolue au fil du temps, en fonction des actualités, du contexte local et des avancées.

L'Equipe Europe (à savoir l'Union européenne et ses Etats membres) et les autorités gabonaises se sont ainsi accordées à élaborer une FdR à partir des objectifs et des principaux axes de travail du PF rappelés ci-dessus, tout en intégrant les besoins liés au dialogue politique.

2-Objectifs

Les partenaires se sont accordés sur une série d'objectifs plus précis à atteindre à l'horizon 2030, afin de soutenir la dynamique et d'orienter l'action vers la réalisation des objectifs généraux fixés dans le PF.

Les indicateurs et les valeurs chiffrées de ces objectifs seront affinés suite à la signature de la feuille de route. Un système de suivi de ces indicateurs, permettant de renseigner annuellement ces valeurs, sera mis en place conjointement par l'UE et le Ministère des Eaux et Forêts¹.

1. Le maintien ou l'augmentation de la superficie des forêts protégées, restaurées ou gérées durablement
Objectif de 100% des superficies visées (à renseigner également en nombre d'hectares), couvrant :
 - Forêts gérées durablement, regroupant les Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD), les Permis Forestiers Associés (PFA), les Permis de Gré à Gré (PGG) et les Forêts Communautaires (objectif de 100% des superficies attribuées, aménagées)
 - Concessions forestières disposant d'un certificat privé de légalité ou de gestion forestière durable (objectif à terme de l'ensemble des superficies attribuées, certifiées)
 - Forêts protégées à travers les Aires protégées et les autres types de mesures (AMCEZ, HCV, Corridors...) (Objectif de 100% des superficies nécessaires au 30x30x30)
2. Le maintien ou la création d'emplois décents liés aux forêts et l'augmentation du nombre d'emplois formels directs dans l'économie forestière et les chaînes de valeur Forêts
Objectif d'amélioration de la situation générale en % par rapport à la situation de référence (à renseigner de manière quantitative et qualitative), couvrant :
 - Emplois liés à l'exploitation forestière et à la transformation des bois (objectif d'augmentation de 10 % en 5 ans)
 - Nouvelles filières de diversification économique dans le secteur bois/forêts
 - *Emplois verts soutenus et/ou créés dans les zones riveraines aux aires protégées grâce au support de l'UE²*
3. La stabilisation ou la réduction des taux annuels de déforestation et de dégradation des forêts naturelles
Objectif de maintien ou réduction du taux de déforestation annuelle de référence (à renseigner en %, en prenant en compte les données FAO FRA 2025)
4. La promotion d'approches promouvant le commerce légal et durable des produits de la forêt entre le Gabon et l'UE, et les investissements privés, est suivie
Objectif d'amélioration du cadre général en % (à renseigner de manière quantitative et qualitative), couvrant :
 - Cadre légal et réglementaire progressivement mis à jour pour répondre aux nouveaux enjeux et favorisant les investissements privés (de 0 à 100%)
 - Déploiement du système national de traçabilité des bois (de 0 à 100%)
 - Développement de Partenariat Public Privé dans le domaine de la gestion des parcs nationaux et le tourisme (de 0 à 100%, sur 1 PPP attendu)
 - Niveau de mise en conformité en lien avec la CITES (de 0 à 100%)
 - Niveau de mise en conformité en lien avec le RDUE (de 0 à 100%)
 - Nouveaux instruments facilitant les investissements dans le secteur forestier

¹ Voir section 1.1 Dispositifs nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route fonctionnels

² Indicateur de type projet, n'ayant pas de couverture nationale, lié aux cadres logiques des projets financés par UE (Global Europe Results Framework)

3-Thèmes prioritaires de la Feuille de route

Les thèmes de la FdR accordés sont les suivants

Axe 1 : Mise en place et suivi des dispositifs du dialogue politique et technique du Partenariat Forêt

- 1.1 Dispositifs nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route fonctionnels
- 1.2 Opportunités de financement et d'investissement pour le secteur forestier identifiées et disponibles

Axe 2 : Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des forêts

(En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les surfaces de forêts gérées durablement)

- 2.1 Cadre législatif et réglementaire des eaux et forêts mis à jour, publié et appliqué
- 2.2 Système national de traçabilité des bois au Gabon (SNTBG) consolidé, déployé et opérationnel au niveau national
- 2.3 Société civile locale et communautés locales impliquées dans la gestion durable des forêts

Axe 3 : Promotion d'une économie forestière durable (produits ligneux et non ligneux)

(En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les emplois décents et formels liés à la forêt)

- 3.1 Dialogue public-privé effectif dans le secteur forestier
- 3.2 Commerce des produits issus de la forêt, renforcé entre l'UE et le Gabon
- 3.3 Chaînes de valeur bois existantes consolidées
- 3.4 Nouvelles chaînes de valeur liées à la forêt développées
- 3.5 Mécanismes consolidés de gestion communautaire des forêts hors aires protégées et concessions forestières

Axe 4 : Neutralité en carbone jusqu'en et au-delà de 2050, et lutte contre la déforestation et la dégradation forestière

(En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les surfaces de forêts plantées et restaurées, de réduire le taux annuel de déforestation des forêts naturelles)

- 4.1 Contribution Nationale Déterminée mise à jour et appliquée
- 4.2 Surveillance spatiale des forêts sur le territoire national renforcée
- 4.3 Capacités d'adaptation et d'absorption des forêts documentées et valorisées
- 4.4 Cadre favorisant la restauration des écosystèmes forestiers dégradés et les plantations forestières

Axe 5 : Préservation de la biodiversité à travers une gestion efficace des aires protégées et périphériques

(En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les surfaces de forêts protégées et conservées)

- 5.1 Stratégie et plan d'action national biodiversité élaborés et appliqués
- 5.2 Valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques connue et valorisée
- 5.3 30% des superficies terrestres et aquatiques protégés d'ici 2030 (terres, océans, eaux douces)
- 5.4 Lutte renforcée contre la criminalité faunique (incluant l'atténuation du conflit Homme Faune) et les délits sur l'environnement

Il convient de souligner ici que ces thèmes / jalons / actions s'articulent sur plusieurs niveaux d'intervention :

- 1. Le niveau international (en lien avec le national), pour ce qui relève de l'application des règlements européens et des conventions internationales, tout comme de l'accès aux facilités d'investissement.

2. Le niveau national, pour ce qui relève des conditions cadres structurantes (ex. politique, légal, réglementaire, fiscal), nécessaires aux actions au niveau international d'une part et sub-national d'autre part.
3. Le niveau sub-national, dans des paysages bien définis composés de concessions forestières certifiées, de parcs nationaux et de leurs zones périphériques, où des actions concrètes sont menées afin de faire converger l'ensemble des thèmes et développer un nouveau modèle de gestion intégrée du territoire et des ressources naturelles. La concentration de moyens sur quelques paysages cibles, jugés les plus pertinents, permet des économies d'échelle et l'atteinte de résultats concrets, en particulier sur le plan économique et de la biodiversité³.

Pour chaque thème, l'annexe à cette Feuille de Route précise de manière indicative les jalons, les actions, les responsables et le calendrier indicatif.

Les éléments de la FdR identifiés à ce stade constitueront un référentiel utile pour chercher des possibles opportunités de financement et d'investissement au cours de la mise en œuvre tel que décrit dans le PF, par la mobilisation des instruments financiers et d'investissement et en explorant les possibilités de soutenir des projets forestiers bancables en particulier avec l'EFDS⁴ en collaboration avec les institutions financières de développement européennes.

4-Cadre de dialogue et groupes de travail

Le PF prévoit un groupe de travail politique et un groupe de travail technique afin de suivre la feuille de route.

Les thèmes de la feuille de route qui ont été identifiés plus haut ne seront pas tous systématiquement abordés à chaque réunion des groupes de travail, afin de permettre d'aborder certains sujets plus en détail et s'adapter aux actualités.

Les thématiques abordées dans le cadre du dialogue politique du PF alimenteront entre autres l'Initiative Equipe Europe « Economie verte et emploi durable ».

Groupe de travail politique

Selon le PF, le groupe de travail politique devrait se réunir **2 fois par an**, sous la coprésidence du Chef de la Délégation de l'UE au Gabon et du Ministre en charge des Forêts du Gabon.

Le groupe de travail politique a pour vocation de faire une revue des thèmes prioritaires (tels que définis à la section 3), sur la base d'un agenda convenu entre les deux parties, qui prend en compte les éléments transmis par le groupe de travail technique et de tout autre élément d'actualité.

Les partenaires se sont accordés sur les éléments suivants :

- Ne dépasse pas une 20 aine de personnes
- Inclut les Ministres en charge de l'Economie et de l'Environnement ou leurs représentants
- Inclut les points focaux UE des Ministères.

³ Sur le plan économique, le modèle actuel des concessions forestières certifiées, basé sur la seule exploitation du bois à destination d'un marché de niche, s'essouffle dans le contexte d'un marché international fragilisé. Il s'agit de poursuivre les efforts du gouvernement pour faire évoluer le modèle de concession, nécessaire pour permettre que les produits et services environnementaux qui sont maintenus par les sociétés concessionnaires certifiées puissent être valorisés économiquement, tout en augmentant les retombées pour les communautés locales et l'Etat.

Sur le plan de la biodiversité, une agrégation de ces différents espaces voisins pour former un territoire plus vaste facilite la surveillance et est bénéfique pour le maintien des populations animales.

⁴ https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/funding-instruments/european-fund-sustainable-development-plus_en

- Inclut les représentants des EM de l'UE résidents (ouverts également aux non-résidents de passage, ou en distanciel), au niveau des ambassades, ou des consulats le cas échéant, en fonction de leur enveloppe de coopération et/ou de leurs intérêts commerciaux dans le secteur
- Peut inclure le cas échéant des personnes ressources (du secteur privé, de la société civile, des consultants ou représentant du siège) pour des présentations de circonstance ou des appuis techniques relatifs au Partenariat Forêt

Les réunions du groupe de travail politique alimenteront également les réunions du Dialogue de Partenariat tenues annuellement entre l'UE et le Gouvernement.

Groupe de travail technique

Selon le PF, le groupe de travail technique devrait se réunir **4 fois par an** sous la coordination du Chef de la coopération de la Délégation de l'UE (ou son représentant) et du Secrétaire Général du Ministère en charge du secteur forestier. Dans un premier temps, les partenaires se proposent de le prévoir **2 fois par an**, en amont de la réunion du groupe de travail politique.

L'objectif de ce groupe serait en fait de :

1. Faire le suivi général de la FdR et des recommandations du groupe de travail politique
2. Préparer la réunion du groupe de travail politique suivante
3. Le cas échéant, faire le suivi de sujets spécifiques (réunion exceptionnelle dédiée à un sujet d'actualité requérant une attention particulière)

Les partenaires se sont accordés sur les éléments suivants :

- Ne dépasse pas une 20 aine de personnes
- Inclut les points focaux UE des Ministères, les points focaux nationaux de la CCNUCC et de la CBD, et les principales DG compétentes.
- Inclut les chargés de coopération et représentants des agences de coopération des EM de l'UE résidents (ouverts également aux non-résidents de passage, ou en distanciel)
- Peut inclure le cas échéant des personnes ressources (du secteur privé, de la société civile, des consultants ou représentant du siège) pour des présentations de circonstance ou des appuis techniques relatifs au Partenariat Forêt.

Modalités générales

Il est proposé que :

- Les réunions se tiennent en présentiel, incluant autant que possible une possibilité de participation en ligne.
- Les lieux de réunion sont alternativement le Ministère des Eaux et Forêts et la Délégation de l'UE. Elles peuvent aussi se tenir exceptionnellement hors de Libreville.
- Chaque réunion ne devrait pas dépasser une demi-journée.
- Des frais de transport peuvent s'appliquer dans les cas où les réunions se tiennent hors de Libreville. Les frais sont alors partagés entre les parties coprésidentes.
- Les documents sont remis aux participants au moins une semaine avant la date de réunion.
- Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu de travail interne établi conjointement par les parties coprésidentes.

Rôle de la société civile et du secteur privé

Des consultations des organisations représentant le secteur privé et la société civile seront systématiquement conduites en amont des réunions de groupes de travail, ainsi que des restitutions des résultats du dialogue.

Communication

Les parties s'engagent à élaborer conjointement une stratégie de communication sur le Partenariat Forêt en cohérence avec l'approche Global Gateway au Gabon, et à le mettre en œuvre de manière à assurer la visibilité des actions sur le plan national et international.

Signé à Libreville le 23 février 2026, en deux exemplaires.

POUR LA REPUBLIQUE GABONAISE

POUR L'UNION EUROPEENNE

S.E.M. Maurice NTOSSUI ALLOGO
Ministre des Eaux et Forêts, de
l'Environnement, du Climat, Chargé du
Conflit Homme-Faune



S.E.Mme Cécile ABADIE
Ambassadrice de l'Union européenne
pour le Gabon, São Tomé-et-Principe et
la CEEAC



Matrice de feuille de route

	Thèmes prioritaires
	Thèmes à définir et approfondir ultérieurement

Axe / Résultat attendu	Action	Responsable	Autres parties prenantes impliquées	Programmes ressources clefs	Période de mise en oeuvre / échéances	Source de financement externe
Axe 1 : Mise en place et suivi des dispositifs du dialogue politique et technique du Partenariat Forêt						
1.1 Dispositifs nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route fonctionnels	Mise en place et mise à jour éventuelle des modalités de fonctionnement des groupes de travail technique et politique Mise en place et mise à jour semestrielle du système de suivi évaluation des indicateurs et jalons de la feuille de route	MINEF - DUE MINEF - DUE		UE = Facilité F4F ou Prog UE-FVGP (FAO) ou AT UE Forêt ?	Continu Continu	
1.2 Opportunités de financement et d'investissement pour le secteur forestier identifiées et disponibles	Mobilisation des financements et des instruments d'investissements verts, pour le secteur public et le secteur privé (ex. finance climat, crédits carbone / biodiversité, PSE, soutien à l'investissement privé)	MINEF - DUE	Min Environnement, Min Economie, AGADEV, secteur privé	UE = Prog Financing For Forests, AT Forêt, Prog BIOFIN FR = BIODDEV2030	Continu	
Axe 2 : Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des forêts (En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les surfaces de forêts gérées durablement)						
2.1 Cadre législatif et réglementaire des eaux et forêts mis à jour, publié et appliqué	Consolidation d'une nouvelle version du code des eaux et forêts à travers des concertations multipartites (public, privé, société civile) Adoption, promulgation et vulgarisation du nouveau code	MINEF MINEF	Min Environnement, Min Economie, Secteur privé, Société civile Gouvernement	UE = AT Forêt	Décembre 2025 Juin 2026	- -

	Définition et élaboration des textes d'application à travers des concertations multipartites (public, privé, SC)	MINEF	Min Environnement, Min Economie, Secteur privé, Société civile	UE = AT Forêt	Après Code EF	BM
	Adoption et publication des textes d'application prioritaires	MINEF	Gouvernement		Après Code EF	-
	Finalisation de l'application du SNTBG et déploiement progressif, incluant des passerelles avec les logiciels privés, la prise en compte du RDUE, des tests en partenariat avec le secteur privé et un premier audit logiciel et fonctionnel	MINEF	Min économie Numérique	UE = Prog UE-FGVC (FAO) ? AL = Prog GIZ TTT ? FR = PAFFB / RIMOSD (ACD, AFD) ?	Décembre 2027 (jalons intermédiaires selon plan d'action à définir)	EIA/ C4N
2.2 Système national de traçabilité des bois au Gabon (SNTBG) consolidé, déployé et opérationnel au niveau national	Mise en place et fonctionnement continu d'un auditeur indépendant du SNTBG pour garantir la fiabilité de l'information traitée par le système	MINEF	Min économie Numérique	UE = Prog UE-FGVC (FAO) ? AL = Prog GIZ TTT ?	Idem	
	Contribution de la société civile au bon fonctionnement du SNTBG à travers une observation indépendante externe	MINEF - société civile	Min économie Numérique	UE = Prog UE-FGVC (FAO) ? AL = Prog GIZ TTT ?	Idem	EIA/ C4N
	Développement progressif d'une application de contrôle de la légalité et de dématérialisation des processus administratifs (cf. évolution à un système de contrôle de la légalité et la traçabilité - SCLT)	MINEF	Min économie Numérique	UE = Prog UE-FGVC (FAO) ? AL = Prog GIZ TTT ?	2028/2030	BAD/PADEG
	Dialogue structuré et régulier Public / Société Civile (transmission de contributions et tenue de concertations)	MINEF - société civile		UE = Prog CDV Forêts	Durée du projet	
2.3 Société civile locale et communautés locales impliquées dans la gestion durable des forêts	Consolidation des mécanismes de concertation et développement communautaire en périphérie des Parcs Nationaux et des Concessions forestières	MINEF	Secteur privé, société civile	UE = Projet NaturAfrica AL = Projet GIZ Tridom FR = Project AFD CIBEL	Durée du projet	
Axe 3 : Promotion d'une économie forestière durable (produits ligneux et non ligneux) (En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les emplois décents et formels liés à la forêt)						

3.1 Dialogue public-privé effectif dans le secteur forestier	Mise en place d'un dialogue structuré et régulier Public / Privé (formalisation de la plate-forme permanente)	MINEF - Secteur privé	Vice-présidence du gouvernement, Min Economie, etc.	UE = AT Forêt	Mars 2026	-
3.2 Commerce des produits issus de la forêt, renforcé entre l'UE et le Gabon	Renforcement de la compétitivité du secteur privé forestier, y inclus le secteur privé européen	MINEF-DUE	Secteur privé	UE = AT Forêt	Continu	-
	Concertations et mise en application de la CITES	MINEF-DUE	Secteur privé	UE = Prog CDV Forêts AL = Prog GIZ TTT ?	Continu	
3.3 Chaînes de valeur bois existantes consolidées	Atténuer les écarts de conformité au RDUE	MINEF-DUE	Secteur privé, CAISTAB, Min Agriculture	UE = Prog CDV Forêts	Continu	-
	Développer la filière de transformation du bois (1ère, 2ème et 3ème transformations) incluant la valorisation des déchets bois (en matière ou énergie)	MINEF	Secteur privé	UE = Etude F4F ; Prog CDV Forêts Prog OFVI / CIRAD = Prog Coop (UCA, Cirad) ; Prog AFD ADEFA2 ?	Durée des projets	
	Promotion des essences de bois moins connues (LKTS - lesser known timber species)	MINEF	Secteur privé	UE = Prog CDV Forêts ; Prog UE-FGVC (FAO) ? FR = Prog Coop (UCA, Cirad) AL = Prog GIZ TTT ?	-	
	Promotion de la généralisation de la certification forestière, et des chaînes d'approvisionnement, à travers une fiscalité incitative et un appui technique	MINEF	Secteur privé	UE = AT Forêt ; Prog CDV Forêt AL = Prog KFW/PPECF	Durée du projet	
	Amélioration de l'accès au financement pour le secteur forestier privé (opportunités d'investissement, développement de projets "bancables")	DUE-secteur privé	MINEF, Min Economie	UE = Prog Financing For Forests, Etude VCA4D, Prog CDV Forêts	Continu	-
3.4 Nouvelles chaînes de valeur liées à la forêt développées	Développement de filières de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) pouvant inclure la promotion du <i>made in gabon</i>	MINEF	Secteur privé	UE= Etudes VCA4D et F4F, Prog NaturAfrica (TRIDOM), Prog CDV Forêt	Durée du projet	

						AL = projet GIZ Tridom FR = projet AFD CIBEL			
	Contribution au développement de la filière éco-tourisme dans les Parcs Nationaux et concessions forestières	MINEF - Min tourisme	(ANPN)			UE= Prog Naturafrica (PN et TRIDOM)	Durée du projet		
3.5 Mécanismes consolidés de gestion communautaire des forêts hors aires protégées et concessions forestières	Développement et promotion de modèles innovants pour les forêts communautaires et le développement local	MINEF	Société civile, secteur privé			UE= Prog Naturafrica (TRIDOM), prog SWM, Prog RESSAC AL = projet GIZ Tridom FR = projet AFD CIBEL	Durée du projet		
Axe 4 : Neutralité en carbone jusqu'en et au-delà de 2050 et lutte contre la déforestation et la dégradation forestière (En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les surfaces de forêts plantées et restaurées, de réduire le taux annuel de déforestation des forêts naturelles)									
4.1 Contribution Nationale Déterminée mise à jour et appliquée	Révision et soumission de la CND	CNC - Min environnement - MINEF				UE= EU Global NDC Facility ?	2026	NDC Partnership	
	Vulgarisation et mise en œuvre de la CND	CNC - Min environnement - MINEF					2027 et après		
4.2 Surveillance spatiale des forêts sur le territoire national renforcée	Amélioration continue du Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF) sur le suivi et alertes de la déforestation, l'appui à la planification de l'usage des terres, et le reporting (BUR, CCNUCC)	CNC - Min environnement - MINEF	AGEDS				Continu	CAFI	
4.3 Capacités d'adaptation et d'absorption des forêts documentées et valorisées	Poursuite des recherches sur les capacités d'adaptation et d'absorption des forêts et valorisation des résultats	CNC - Min environnement - MINEF	CENAREST			FR = Prog OFVI / CIRAD	Continu		

4.4 Cadre favorisant la restauration des écosystèmes forestiers dégradés et les plantations forestières	Axes à définir parmi : restauration des mangroves, renouvellement des anciennes plantations et nouvelles plantations à vocation bois et carbone, régénération assistée et enrichissement des concessions forestières					
Axe 5 : Préservation de la biodiversité à travers une gestion efficace des aires protégées et périphériques (En lien avec l'objectif du Partenariat d'augmenter les surfaces de forêts protégées et conservées)						
5.1 Stratégie et plan d'action national biodiversité élaborés et appliqués	Consolidation et validation d'une nouvelle Stratégie et plan d'action national de la biodiversité (SPANB)	Min Environnement - MINEF			2025	
	Vulgarisation et mise en œuvre de la SPANB	Min Environnement - MINEF			2025 et après	
5.2 Valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques connue et valorisée	Développement du plan de financement de la Biodiversité	Min Environnement - MINEF	Min Economie, AGADEV	UE= Prog PNUD/BIOFIN FR = BIODEV2030 (AFD)	Durée projet	FPBG
	Pilote crédits biodiversité dans une concession forestière pour encourager les efforts de conservation	Min Environnement - MINEF	Min Economie, AGADEV	UE= Projet NaturAfrica, Prog PNUD/BIOFIN	Durée projet	
	Maintien des efforts de conservation de la biodiversité à travers la gestion de parcs nationaux et zones périphériques	MINEF	(ANPN)	UE = Projet NaturAfrica FR = APERN	Durée du projet	FPBG
5.3 30 % des superficies terrestres et aquatiques sont protégés d'ici 2030 (terres, océans, eaux douces)	Développer de nouveaux modèles pour atteindre l'objectif 30x30 de la CD8, et 30x30x30 du Gabon, incluant la considération des Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone (AMCEZ)	MINEF	(ANPN), Min Env	UE= Projet NaturAfrica, prog SWM	Durée du projet	
5.4 Lutte renforcée contre la criminalité faunique (incluant l'atténuation du conflit Homme	Soutien aux brigades de faune dans les concessions forestières certifiées	MINEF	(ANPN, DGFAF), Défense (Gendarmerie), Intérieur (Police), Justice	UE = Projet NaturAfrica, Prog GUARD (UNDOC)	Durée du projet	
	Soutien au suivi national et transfrontalier des cas de criminalité faunique, et des cas de délits	MINEF	(ANPN, DGFAF), Défense (Gendarmerie), Intérieur (Police), Justice	UE = Projet NaturAfrica, Prog GUARD (UNDOC)	Durée du projet	

Faune) et les délits sur l'environnement	environnementaux sévères liés à l'orpaillage			FR = APERN		
	Suivi et déploiement des mesures d'atténuation et de gestion des conflits Homme Faune (brigades de chasse et d'atténuation du conflit homme-faune, clôtures électriques)	MINEF	(ANPN, DGFAP)	UE= Projet NaturAfrica, Prog PNUD/BIOFIN (UE, EM), Prog RESSAC FR = ELEPHANT / RIMOSD (ACD, AFD)	Durée du projet	